CENTRE ANACAONA DE DEFENSE DES DROITS HUMAINS
ET DES LIBERTES DES HAÏTIENS
anacaona_droitshumains_yahoo.fr

APPEL URGENT

SOUTIEN AUX DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI

Nous avons reçu deux alertes urgentes de l'Institute For Justice & Democracy in Haïti et d'Amnesty international, à propos de menaces des autorités haïtiennes, depuis plusieurs mois, à l'encontre de l'avocat haïtien Mario Joseph, directeur du Bureau des Avocats Internationaux (BAI) et d'autres citoyens haïtiens.

Le BAI est reconnu pour son activité depuis 19 ans dans la défense des droits des plus humbles et des libertés en Haïti. L'éminent juriste a connu bien d'autres menaces de la part des autorités haïtiennes durant son activité. Les menaces de l'administration actuelle sont plus persistances et sournoises : surveillance et intimidation de ses employés, menaces de mort par téléphone et tags sur les murs de son bureau, convocation au tribunal.

Le 29 septembre 2012, l'ex-commissaire du gouvernement de Port-au-Prince (titre du procureur en Haïti), Jean Renel Sénatus, a évoqué à la radio sa révocation par le ministre de la justice, suite à son refus d'exécuter l'ordre d'arrêter Me Mario Joseph et de fermer son bureau.

De quels crimes l'avocat du BAI se serait-il rendu coupable ?

Mario Joseph travaille depuis un certain temps sur divers dossiers judiciaires : la défense en 1994 des prisonniers politiques du coup d'état militaire, la reconnaissance par la force multinationale de l'ONU, de sa responsabilité dans l'introduction du choléra en Haïti en 2010, et le dédommagement des victimes, la procédure engagée par les familles victimes pour la condamnation de Jean-Claude Duvalier. Il a sollicité en juillet dernier, une mission d'enquête de la Commission interaméricaine des Droits de l'homme sur les violations des droits humains en Haïti.

L'avocat apporte aide juridique aux ouvriers, victimes de licenciements arbitraires, aux personnes qui ont perdu leurs maisons après le séisme de 2010, vivent dans des camps, et sont l'objet d'expulsions forcées et illégales et pour la défense de leurs délégués emprisonnés.

Jusques à quand les droits et libertés des Haïtiens seront-il violés ? Jusques à quand les avocats et autres militants des droits humains seront-ils empêchés d'exercer leurs activités sans encourir de graves dangers pour eux-mêmes et leurs familles ?

Jusques à quand certains milieux étrangers continueront-ils de soutenir unilatéralement les agissements anti-démocratiques au détriment des efforts du peuple haïtien vers plus de démocratie ?

Selon Amnesty international, deux autres avocats, MMe Newton St-Juste et André Michel, qui ont porté plainte contre la famille présidentielle, seraient concernés par ces mêmes menaces et intimidations, sur une liste de 36 présumés opposants. Les motifs de ces menaces ne sont pas connus.

Nous appelons les Haïtiens et amis d'Haïti à apporter leur soutien à Mario Joseph et aux autres citoyens victimes des menaces actuelles, en signant la pétition :

-par internet :

http://www.mesopinions.com/petition/droits-homme/soutien-aux-defenseurs-droits-homme-haiti/9292

- ou sur papier, fichiers pdf joints, à retourner à l'adresse indiquée. Merci de diffuser largement.

Paris, le 19 octobre 2012